

# LE PATRONAT DE LA PRESSE SPÉCIALISÉE RECULE SUR LA SEMAINE DE CONGÉS IMPOSÉE

Le patronat de la presse spécialisée avait convoqué, le 9 avril dernier, les organisations syndicales représentatives du secteur afin de négocier un accord sur des congés obligatoires pendant le confinement.

**P**ressée de faire valider l'ordonnance du 25 mars 2020 permettant aux employeurs, par accord de branche, d'imposer 6 jours ouvrables de congés payés à leurs salariés, la Fédération nationale de la presse d'information spécialisée (FNPS) a même tenté un coup de force : convoquant pour la première fois ensemble les représentants des trois catégories – employés, cadres et journalistes –, elle ambitionnait un accord sur l'ensemble des salariés du secteur qui sont pourtant couverts par deux conventions collectives distinctes.

Après réflexion et avoir sollicité l'avis de ses mandants sur les contreparties possibles à une telle démarche, la FILPAC CGT avait choisi de participer à cette réunion. Ces contreparties avaient été présentées avant la réunion dans un tract :

- indemnisation à 100% de l'activité partielle ;
  - jours supplémentaires de fractionnement sur l'exercice 2020-2021 ;
  - obligation de verser la prime « Macron » défiscalisée.
- Les autres syndicats ont aussi présenté leurs revendications, qui portaient essentiellement sur le paiement de l'activité partielle à 100% et sur le délai de préavis. Le patronat pensait-il obtenir cette semaine de congés

**Toujours est-il que, suite à ces propositions, la FNPS a annoncé ce mardi 14 avril l'arrêt de la négociation au niveau de la branche.**



obligatoire sans contrepartie ? Toujours est-il que, suite à ces propositions, la FNPS a annoncé ce mardi 14 avril l'arrêt de la négociation au niveau de la branche. Selon le communiqué envoyé ce jour, le sujet d'une semaine de CP obligatoire soulevait, aux yeux des syndicats, « beaucoup de questionnements peu propices » au souhait de la fédération patronale « de maintenir le climat serein » dans nos échanges.

Après une première victoire identique obtenue dans la branche du papier carton, ce recul est bien sûr un soulagement pour les salariés de la presse spécialisée. Il convient néanmoins désormais d'être vigilant, entreprise par entreprise, qu'un accord local ne vienne pas remettre en cause cette victoire obtenue au niveau de la branche grâce à la détermination des organisations syndicales, au premier rang desquelles la FILPAC CGT.

**Que l'on soit à l'usine ou au bureau, en télétravail ou au chômage partiel, on défend les droits de tous, on ne lâche rien, et ça paie ! •**